

✚ **Création d'un poste d'agent de maîtrise principal**

Les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade par le biais de l'avancement à l'ancienneté. Monsieur DESFARGES Ludovic remplissant les conditions et la commission administrative ayant été saisie pour la séance du 09 décembre 2020, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 01 juillet 2020.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

✚ **Demande de subvention DETR - Gros entretien des équipements existants**

Un programme d'entretien des bâtiments va être budgété en 2021. Il s'agit de la pose de volets roulants aux écoles, de la réfection des sanitaires en maternelle, du remplacement de la main courante sur le terrain B et de la pose de deux abris de touche, de la création d'un forage au stade, de la réfection des courts de tennis et de l'achat d'une pompe immergée. L'estimation des travaux s'élève à 63 674.04€ HT. Une demande de subvention de 35% peut être faite auprès de l'Etat (DETR). Les dossiers de demandes de subventions sont à déposer avant le 15 Février. Il convient d'autoriser le Maire à demander cette subvention.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

✚ **Demande de subvention DETR -CCAB : Séquence 5**

Une demande de subvention de 45% peut être faite auprès de l'Etat (DETR) pour la séquence 5 du CCAB pour une estimation de travaux de 97 212.00€ HT. Les dossiers de demandes de subventions sont à déposer avant le 15 Février. Il convient d'autoriser le Maire à demander cette subvention.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

✚ **Demande de subvention DETR - Renforcement de l'attractivité d'un bourg centre**

Dans le cadre de son projet de revitalisation du centre bourg, une subvention de 50% dans le cadre de l'ingénierie de définition et d'accompagnement peut être faite auprès de l'Etat (DETR). L'estimation des études s'élève à 47 987.50€ HT. Les dossiers de demandes de subventions sont à déposer avant le 15 Février. Il convient d'autoriser le Maire à demander cette subvention.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

✚ **Demande de subvention Conseil Départemental - Dispositif de reconquête du centre bourg**

Dans le cadre de son projet de revitalisation du centre bourg, une subvention pour les études préalables aux travaux peut être faite auprès du Conseil Départemental. Ces études peuvent être financées à hauteur de 50% et majorées de 10% si elles sont validées par la communauté d'agglomération.

L'estimation des études s'élève à 47 987.50€ HT.

Les dossiers de demandes de subventions sont à déposer avant le 15 Février. Il convient d'autoriser le Maire à demander cette subvention.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

✚ **Demande de subvention Conseil Départemental : Equipement sportif**

Une subvention au titre des équipements sportifs de 30% peut être demandée au Conseil départemental pour le remplacement de la main courante sur le terrain B, la pose de deux abris de touche, la création d'un forage au stade, la réfection des courts de tennis et l'achat d'une pompe immergée. L'estimation des travaux s'élève à 49 722.60€ HT. Les dossiers de demandes de subventions sont à déposer avant le 15 Février. Il convient d'autoriser le Maire à demander cette subvention.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

✚ **Demande de subvention Conseil Départemental : Bâti, réfection de toitures**

Dans le cadre du dispositif « Bâti », une subvention de 30% peut être demandée au Conseil Départemental. Il est proposé d'engager un programme de réfection de toitures sur deux ans (ancienne mairie et bâtiment central de l'école).

L'estimation des travaux s'élève à 43 827.16€ HT. Les dossiers de demandes de subventions sont à déposer avant le 15 Février. Il convient d'autoriser le Maire à demander cette subvention.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

✚ **Complément délibération 2018-28 -Vente terrain à Madame Dagouret et Monsieur Engouang**

Il convient d'apporter des précisions à la délibération n° 2018-08 adoptée par le Conseil Municipal dans sa séance du 05 juin 2018 concernant la vente de terrain à Madame DAGOURET et monsieur ENGOUANG. La vente porte sur les parcelles suivantes :

- AE 137 d'une superficie de 95 m² issue de la parcelle AE 135
- AE 139 d'une superficie de 4 m² issue du domaine privé de la commune. Cette cession ne porte pas atteinte aux conditions d'accès des propriétés desservies par l'Allée Albert Camus et à l'espace public piétonnier. Le montant de la cession est de 1500€.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

✚ **Questions diverses**

Une DIA concernant la vente de la maison située 2 rue Charles Louis Philippe de monsieur Margelidon est arrivée en mairie le 3 Février 2021. Cette propriété étant intéressante et stratégique dans le cadre du projet de revitalisation du centre bourg, le Maire propose de préempter. Le bien est vendu 40 000€. Il serait utile également de se renseigner sur les propriétés mitoyennes notamment celle de Monsieur Giraud.

Moulins Communauté a signé une convention « Pays d'art et d'histoire » avec le ministère de la culture. Il faut désigner un référent au niveau du Conseil Municipal. Danielle MOUSSET se propose. Il est suggéré de lui associer un membre d'une association de Bessay qui a un lien avec le patrimoine.

Le service patrimoine du pays d'art et d'histoire propose une balade randonnée à Bessay (visite de l'Eglise, du bourg, des bords de l'Allier) en partenariat avec le conservatoire des espaces naturels de l'Allier. Elle pourrait se dérouler lors des journées du patrimoine. Il serait intéressant d'y associer les enfants du CMJ.

Didier PAQUERIAUD a assisté à une réunion d'information avec Bernard Troncin sur les travaux que la SNCF a engagés entre Saint Germain des Fossés et Moulins. Il s'agit du changement du ballast et des traverses. Les travaux s'effectueront de nuit (800 mètres linéaires par nuit).

La société Agorespace propose la visite d'un city stade à Pouzy Mézangy le 04 mars. (Avis aux conseillers municipaux intéressés de se faire connaître, Bernard Troncin est déjà inscrit)

Martine GOUEFFON fait le point sur les travaux des cinq logements d'Evoléa rue Charles Louis Philippe (3 T2, 1 T3, 1T4). Ils devraient être proposés à la location en avril.

En raison de la crise sanitaire le repas du CCAS de mars ne pourra avoir lieu, il est proposé d'attendre de voir si la situation s'améliore pour l'organiser éventuellement en début d'automne ou de réfléchir à une solution de substitution.

Michel SIMON rappelle l'obtention par la région d'une subvention de 75 000€ pour le CCAB. Il propose de réfléchir en cette période de couvre feu aux horaires de l'éclairage public.

Les travaux de la séquence 3 entre la pharmacie et la rue de la Jolivette vont commencer le 22 février avec l'entreprise COLAS. Quatre personnes dans cette rue ont choisi de se raccorder au gaz avant le début des travaux.

Madame Pauline LADEVIE a fait une offre d'achat sur un des terrains de la ZAC.

Jean-Michel LAROCHE et Christophe POMMIER ont assisté au conseil syndical du SICTOM. Un programme de contrôle d'accès des déchetteries par badges est à l'étude.

Sylvain BONJEAN fait le compte-rendu du conseil d'école élémentaire, 92 enfants prévus à la rentrée de septembre. L'aide aux devoirs continue les mardis, l'association recherche des bénévoles. Le major Mention de la gendarmerie de Neuilly-le-Réal a fait une intervention sur le harcèlement à l'école. Il faudrait prévoir une meilleure gestion du tri des déchets à l'école. L'Education Nationale et l'état ont mis en place un plan de relance numérique subventionné à 70% ce qui pourrait permettre d'équiper toutes les salles de classe d'élémentaire d'un tableau numérique interactif (dossier à déposer avant le 31/3).

Une réunion de la commission communication aura lieu le 18 février pour réfléchir au prochain bulletin municipal. Le parcours Pepit est ouvert à nouveau.

Céline CHEVALIER fait le compte-rendu du conseil d'école de la maternelle. Elle propose de voir comment le RAM, la cantine et l'accueil de loisirs pourraient faire des exercices de secours. Les effectifs seront de 35 enfants à la rentrée prochaine qui se répartiront sur deux classes. Il part une vingtaine d'élèves en CP et il ne rentre que 7 ou 8 petits. Du coup les effectifs sont en baisse et Madame Matichard ne sera plus affectée à l'école de Bessay. Il ne s'agit en aucun cas d'une fermeture de classe en maternelle, les 2 autres enseignantes resteront en charge des 2 classes.

Elle fait part du site « Allier info jeunes » qui s'adresse aux jeunes de 13 à 30 ans et qui comprend des thématiques (formation, emploi, loisirs...) intéressantes, peut-être faudrait-il relayer l'information sur le site de la commune et Facebook. Elle propose de prévoir une exposition des photos réalisées par le CMJ dans le cadre d'un atelier avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement.

Une réunion avec la DREAL aura lieu le 17 février à 9h30 en visio pour le projet de déviation de Bessay.

Séance levée à 21h27.